

GRAND JEU-CONCOURS



MÂCON2024

130^e congrès national
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

*Chez vous,
l'engagement se vit à deux ?*

COUPLES DE SAPEURS-POMPIERS

GAGNEZ UN SÉJOUR VIP
au 130^e congrès national
des sapeurs-pompiers de France !
Du 25 au 28 septembre 2024 à Mâcon - Saône-et-Loire



**PARTICIPEZ
DÈS MAINTENANT !**

ou sur <https://congres2024.pompiers.fr/grand-jeu-concours/>

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 24 AOÛT 2024



Du 25 au 28 septembre 2024, la Saône-et-Loire accueillera à Mâcon le 130^e congrès national des sapeurs-pompiers de France, événement annuel majeur du monde de la sécurité civile, sous le patronage de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

La Saône-et-Loire place cette édition 2024 sous le signe de l'accueil et de la convivialité. Pas moins de 16 événements vont graviter autour du congrès pour en faire un millésime exceptionnel durant lequel le grand public prendra part à la fête et plongera dans l'univers des sapeurs-pompiers !

À cette occasion, le comité d'organisation lance un grand jeu-concours à l'échelle nationale visant à récompenser les doubles engagements de sapeurs-pompiers en couple, quel que soit leur type d'engagement (volontaire, professionnel, pompier militaire) et quel que soit leur statut marital.

**Vous êtes un couple de sapeurs-pompiers ?
Vous portez chacun un engagement de sapeur-pompier professionnel ? Volontaire ? Pompier militaire ?**

**Tentez votre chance pour remporter un séjour exceptionnel pour deux personnes (en couple)
en Saône-et-Loire, pendant le 130^e congrès national des sapeurs-pompiers de France !**

Trois couples participants seront tirés au sort.

À GAGNER

Trois couples participants seront tirés au sort. Chaque couple lauréat remportera un séjour pour deux personnes au 130^e congrès national des sapeurs-pompiers de France, du 25 au 28 septembre 2024.

Ce séjour comprend : 3 nuits d'hôtel avec petits-déjeuners (1 chambre par couple), 6 déjeuners traiteur, 2 déjeuners VIP à Fuissé sur invitation du président du département de la Saône-et-Loire, 2 mallettes congressistes avec invitation aux soirées dégustation, 2 billets VIP pour le concert au profit de l'ODP, 2 invitations au brunch des chefs étoilés, 2 entrées pour la représentation des pompiers gymnastes, 1 balade en bateau sur la Saône et en petit train pour visiter la ville.



QUI PEUT PARTICIPER ?

Toute personne physique majeure résidant en France, hors sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, pouvant attester de sa qualité de sapeur-pompier (volontaire, professionnel ou pompier militaire) mais aussi de celle de son concubin(e), conjoint(e) ou partenaire lié(e) par un pacte de solidarité (PACS).

Une seule candidature par couple sera prise en compte.

COMMENT PARTICIPER ?

Rien de plus simple ! Il vous suffit de remplir le formulaire via le lien mentionné ci-dessous au plus tard le 24 août 2024.

Les membres du comité d'organisation procéderont au tirage au sort des trois couples lauréats. Ces derniers devront alors attester de leurs engagements respectifs de pompiers et de leur statut marital (un justificatif d'union sera à fournir après tirage au sort) pour bénéficier de leur lot.

JE PARTICIPE !

Pour participer, rendez-vous sur :

<https://congres2024.pompiers.fr/grand-jeu-concours/>
DATE LIMITE DES CANDIDATURES : 24 AOÛT 2024



LA PARTICIPATION À CE JEU-CONCOURS EST GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

Concours organisé par le comité d'organisation 71-2024 - sis 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 - 71009 MACON CEDEX. Les candidatures sont ouvertes aux sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, rattachés aux corps départementaux ou communaux du territoire Français hors Saône-et-Loire. L'organisateur désignera par tirage au sort 3 couples gagnants parmi l'ensemble des participants. Le tirage au sort sera réalisé au siège du comité d'organisation Saône-et-Loire 2024 du 130^e congrès national des sapeurs-pompiers de France (COSL 2024). Les candidats tirés au sort devront alors attester sous huit jours suivant l'envoi de l'email d'information de leurs engagements respectifs de pompiers et de leur statut marital pour bénéficier de leur lot.

Règlement complet téléchargeable sur le site : congres2024.pompiers.fr.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant aux services sus mentionnés. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données auprès de ce même interlocuteur.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : dpo@sdis71.fr ou par voie postale au délégué à la protection des données SDIS 71 - 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 MACON CEDEX.